

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup>: Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup>: — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS: A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES..... 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## CHEMIN DE FER D'ORLÉANS — Service d'Hiver.

Ligne de: Libos, — Agen, — Bordeaux, — Périgueux, — etc.

Ligne de Cahors à Montauban, — Toulouse, etc.

| ARRIVÉES A                             |                                       |                                   |                                   |                                   |                      | MONTAUBAN                         |                      |                                    |                                   | TOULOUSE                         |                                  |                                   |                                   |                                      |
|--|---------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|----------------------|-----------------------------------|----------------------|------------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------------|
| CAHORS                                 | LIBOS                                 | VILLENEUVE                        | AGEN                              | BERGERAC                          | BORDEAUX             | PÉRIGUEUX                         | PARIS                | Arrivées                           | Dép. pr Cahors                    | Dép. pr Toulouse                 | (Arrivée)                        |                                   |                                   |                                      |
| ARRIVÉES                               | DÉPARTS                               |                                   |                                   |                                   |                      |                                   |                      | Arrivées                           | Dép. pr Cahors                    | Dép. pr Toulouse                 | (Arrivée)                        |                                   |                                   |                                      |
| 10 <sup>h</sup> 25 <sup>m</sup> matin. | 6 <sup>h</sup> 35 <sup>m</sup> matin. | 8 <sup>h</sup> 12 <sup>m</sup> m. | 9 <sup>h</sup> 22 <sup>m</sup> m. | 9 <sup>h</sup> 40 <sup>m</sup> m. | Midi 18 <sup>m</sup> | 3 <sup>h</sup> 51 <sup>m</sup> s. | Midi 36 <sup>m</sup> | 11 <sup>h</sup> 46 <sup>m</sup> s. | 9 <sup>h</sup> 51 <sup>m</sup> m. | 5 <sup>h</sup> 5 <sup>m</sup> m. | 7 <sup>h</sup> 1 <sup>m</sup> m. | 7 <sup>h</sup> 25 <sup>m</sup> m. | 7 <sup>h</sup> 56 <sup>m</sup> m. | 9 <sup>h</sup> 21 <sup>m</sup> mat.  |
| 5 1 soir.                              | Midi 55                               | 2 37 s.                           | 3 52 s.                           | 4 18 s.                           | 5 17 s.              | 8 10 —                            | 5 47 s.              | 4 38 m.                            | 12 37 s.                          | 11 » —                           | 1 » s.                           | 10 35 —                           | 1 <sup>h</sup> 15 <sup>m</sup> s. | 2 <sup>h</sup> 45 <sup>m</sup> soir. |
| 10 47 —                                | 5 50 soir.                            | 7 40 —                            | 9 47 —                            | 10 15 —                           |                      | 4 39 m.                           | 11 30 —              | 2 49 s.                            | 7 14 —                            | 5 25 s.                          | 7 45 —                           | 5 10 s.                           | 8 30 —                            | 9 50 —                               |

Train de foire: Départ de Libos à 7<sup>h</sup> 10<sup>m</sup> matin. — Arrivée à Cahors à 9<sup>h</sup> 15<sup>m</sup> matin.

Cahors, le 9 Décembre.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 6 décembre.

#### Le Budget de l'Agriculture.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget de l'agriculture (forêts).

M. Méline, ministre de l'agriculture, répond à M. Viette, rapporteur, et défend l'administration. Le ministre de l'agriculture dit que les rapports entre la commission et l'administration des forêts sont très délicats et que le ministre a pour devoir de concilier. Le ministre s'attache à défendre les inspecteurs généraux violemment attaqués par M. Viette. Il ne croit pas qu'on puisse réduire les cadres de l'administration forestière. Les inspecteurs généraux ne sont pas nouvellement inventés; ils datent d'avant 1827. Ils forment un conseil d'administration et le ministre ne peut pas prendre de décision importante sans leur avis.

La réduction de 47,600 francs a déjà été opérée dans le personnel de l'administration centrale. M. Viette demande la suppression de 65 inspecteurs. L'administration est déjà entrée dans la voie de la suppression. Elle propose de supprimer 50 inspecteurs, mais elle ne peut pas davantage.

M. Viette propose encore de réduire les frais de tournée: la gestion des forêts n'aurait qu'à en souffrir. Tous les sacrifices possibles ont été faits.

M. Viette, rapporteur, justifie les propositions de la commission. On doit louer les efforts du ministre; mais les résultats ne sont pas si importants qu'on le dit.

On fera sagement d'adopter les réductions proposées par la commission, car elles portent sur le haut personnel qui, par une anomalie singulière, est plus nombreux que le personnel inférieur. (Très bien!)

M. Aliot dit que le corps forestier a organisé des bataillons appelés à rendre de grands services en temps de guerre. (Très bien!)

Le chiffre de la commission pour le chapitre 33 est repoussé par 298 voix contre 219.

Le chiffre du gouvernement (3 millions 361,152 fr.) est adopté.

M. le Rapporteur dit que sur les autres chapitres

la commission se rallie aux chiffres du gouvernement.

Les chapitres 34 à 45 (personnel des services forestiers; reboisement, fixation de dunes, etc.), sont adoptés avec les chiffres proposés par le gouvernement.

#### Le Budget de la Justice.

L'ordre du jour appelle la discussion générale du budget de la justice et des cultes (première section: justice).

M. Rémouille appelle l'attention de la Chambre sur la nécessité d'accélérer la procédure, de réduire les frais de justice. L'organisation du tribunal civil est défectueuse, les vacances sont trop longues, les audiences trop courtes. Les frais sont excessifs. Ce qu'il faut supprimer, ce n'est pas l'huissier, qui est nécessaire pour introduire l'instance et exécuter les jugements, mais l'avoué, dont presque tout le service pourrait être fait par l'avocat.

Il faut aussi faire disparaître la phraséologie ridicule dont sont remplis les grosses de procédure. Le ministre doit intervenir pour faire cesser ces abus. (Très bien! très bien!)

M. le Ministre de la justice reconnaît qu'il est nécessaire de réformer le Code de procédure, mais c'est une œuvre de longue haleine. Une commission extra-parlementaire travaille activement à cette réforme. Elle proposera une réduction des frais qu'on peut évaluer à 60 millions, mais le Trésor perdra lui-même 25 millions.

La discussion générale est close.

M. Raoul-Duval, sur le chapitre 4<sup>er</sup> (traitement du ministre, personnel de l'administration centrale), demande la suppression du traitement afférent aux fonctions de sous-secrétaire d'Etat. (Très bien! à droite.)

L'amendement est repoussé par 298 voix contre 173.

M. le Sous-Secrétaire d'Etat à la justice demande le maintien d'un crédit de 21,000 fr. pour le personnel de l'administration centrale et les gens de service.

M. Letellier, rapporteur, défend la réduction opérée par la commission.

Le chiffre de la commission est adopté. Les chapitres 1 et 2 sont adoptés.

M. Jolibois, sur le chapitre 3 (personnel du conseil d'Etat), demande la suppression de la sec-

tion de législation qui n'a aucune utilité. (Très bien! à droite.)

M. le Ministre de la justice combat la proposition, qui est repoussée par 379 voix contre 86. Les chapitres 3 et 4 sont adoptés.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

La Chambre a repris la suite de la discussion du budget du ministère de la justice.

### SÉNAT

Séance du 6 décembre

#### LA RÉFORME ÉLECTORALE DU SÉNAT

L'ordre du jour appelle la discussion du projet modifiant l'organisation du Sénat et les élections des sénateurs.

M. le baron de Lareinty. — Si je demande la parole, c'est pour signaler combien il est étrange que personne ne demande la parole sur la discussion générale. J'espérais que le Sénat ne voudrait pas étrangler, comme l'a fait la commission d'examen, un projet qui intéresse l'avenir de la France et qui est la négation du système parlementaire.

Bien qu'ayant déposé un amendement, je préfère l'adoption du système de la Chambre. Nous voulons en appeler au pays pour échapper à toutes vos chinoiseries de détail. (Rires à droite.)

La suppression des inamovibles est une mutilation du Sénat. Pour lui rendre son autorité, le seul moyen est l'appel à la France. (Vifs applaudissements à droite.)

M. Audren de Kerdel. — Je n'ai pas l'espérance de voir le Sénat rejeter cette loi néfaste pour le pays. Elle sera votée par la Chambre dont la grande passion pour le suffrage universel disparaît devant la parole ministérielle. (Très bien! à droite.)

Les origines de cette loi remontent au congrès de Versailles, qui a présenté un triste spectacle, d'autant plus triste qu'il se renouvellera, quoi qu'on en dise. (À droite: Oui! oui!)

La révision sera constamment demandée jusqu'à ce que le Sénat disparaîsse et que nous arrivions à la Convention, peut-être au Comité de Salut public. (Vive approbation à droite.)

Vous avez repoussé tous les principes qui vous

ont été soumis; vous avez mieux aimé vous arrêter à cet expédient que ce ministre de l'intérieur appelle sa méthode électorale. (On rit.)

L'orateur est venu déranger ces combinaisons en proposant de faire nommer le Sénat par le suffrage universel. Ce système a été adopté à une respectable majorité. Là dessus est intervenu un discours de l'illustre président du conseil, qui a fait comprendre à ses amis qu'ils n'avaient pas fait preuve de leur intelligence ordinaire. (Rires à droite.)

La moralité de tout ceci, c'est qu'on est sorti des principes, parce qu'on avait besoin des expédients. On a successivement modifié les chiffres des délégués pour donner satisfaction aux convoitises, pour écarter des adversaires redoutables. (Applaudissements à gauche.)

On maintient les inamovibles actuels. Les supprimer eût été une indignité. Mais peut-être l'éditeur en fait s'ils avaient tous été comme MM. Buffet et Chesnelong. Mais il y avait plus d'inamovibles agréables que d'inamovibles désagréables. On les a donc conservés tous. (Rires à droite.)

Vous espérez obtenir un succès, vous l'obtiendrez probablement, mais j'ai vu bien des hommes qui, au milieu de l'enivrement du succès, tombaient soudainement d'une chute imprévue. (Applaudissements à droite.)

Je dois ajouter que le Pays commence à voir clair dans votre politique; vos dépenses folles, vos expéditions ruineuses, votre dédain des souffrances de l'agriculture.

J'espère qu'il verra clair dans vos combinaisons sénatoriales et que son honnêteté se révoltera. Vous êtes fort, vous êtes habile, c'est vrai. Mais j'en ai vu de plus forts que vous pris à leurs propres filets. (Applaudissements à droite.)

Le Sénat passe à la discussion des articles.

Les articles 1 et 2 sont adoptés.

M. le général Robert. Qu'est devenu l'amendement Lenoël! (Rires à droite.)

Les articles 3 et 4 sont adoptés.

M. Fresneau. — L'article 5, relatif à l'inéligibilité des militaires, doit être inséré dans la loi des incompatibilités. Je demande pourquoi cet article se trouve déplacé. Il ne peut y avoir que des raisons secrètes qu'on n'osera pas avouer.

M. le général Campenon. — Je ne doute pas des excellentes intentions de M. Fresneau, dont les

### FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

## LE MYSTÈRE DU BAS-MEUDON

La courageuse femme ne sentait pas la fatigue. Depuis la veille, lorsque Darcourt s'était emparé d'elle, elle n'avait pas cessé un instant de tendre son esprit vers une pensée unique: elle avait à cœur de ne pas abandonner sa tâche sacrée. Elle remercia ses hôtes charmants comme ils méritaient de l'être, puis elle remonta dans sa voiture et donna l'ordre au cocher de la conduire à la Balme.

À Saint-Sorlin, la route fait un coude vers le Rhône, qu'il faut traverser pour arriver à Balme. Le paysage est magnifique. De hautes montagnes s'étagent presque à pic, dominant de petits hameaux enfouis dans les roches comme des nids de grands-ducs. Mais Jeanne ne songeait guère à ces beautés naturelles qui s'élevaient sur son chemin. Elle ne voyait qu'une chose: son but.

Voici ce qu'elle comptait faire: André Darcourt était à la Balme; elle n'en doutait pas. Il fallait donc qu'elle y restât pour surveiller ce jeune homme, au moins jusqu'à l'arrivée de Loïc. Son inquiétude était de ne pouvoir se cacher suffisamment pour qu'André et Hilarien ne pussent s'apercevoir de sa présence. Heureusement, elle ne tarda pas à comprendre que c'était chose facile.

Un peu avant d'arriver à la Balme, elle descendit de sa voiture et la renvoya. Des les premières maisons du village elle aperçut une auberge. Il vint souvent des étrangers dans le pays pour admirer les fameuses grottes dont nous parlerons tout à l'heure. L'aubergiste ne parut donc pas étonné de voir une jeune femme élégante s'arrêter seule chez lui.

— Madame vient pour visiter les grottes? demanda-t-il.

— En effet. Seulement, je suis très fatiguée; je désirerais me reposer un instant.

On lui donna une chambre assez propre; elle se fit monter à dîner et attendit. Où demeurait André Darcourt? Elle n'osait pas le demander. Puis la fatigue l'envahissait; elle se sentait prise d'une torpeur vague, malgré elle, le sommeil la prenait... Quand elle se réveilla, le soleil était bas à l'horizon. Elle regarda sa montre, il était huit heures du soir. Jeanne se reprocha amèrement de n'avoir pas su résister au sommeil. Si, pendant ce temps-là, André était parti, elle aurait donc fait inutilement ce voyage? Néanmoins, ses forces étaient revenues; elle répara les désordres de sa toilette, couvrit son visage d'un voile épais et descendit.

— Faut-il conduire madame aux grottes? demanda l'aubergiste.

— Non, merci; je préfère me promener seule.

Ce qu'elle voulait, c'était connaître l'habitation d'André. Elle remarqua une sorte de petit château-fort accroché au flanc d'une colline et qui dominait les dernières maisons du village.

— C'est là, pensa-t-elle.  
Néanmoins, pour plus de sûreté, elle voulut

s'enquérir auprès d'un paysan; elle demanda donc si ce château avait un propriétaire.

— Oui, lui fut-il répondu, il appartient à un monsieur de Paris, M. Darcourt.

Alors elle eut l'inévitable désir de s'en approcher. Elle ne courait aucun danger. André et Hilarien ne pouvaient certes pas croire qu'elle était déjà si près d'eux. Ne l'avaient-ils pas laissée la veille à Auteuil? Comment eussent-ils pu supposer que la jeune femme avait su immédiatement pour quel endroit ils partaient, et les avait suivis pas à pas? Un petit chemin, qui commençait au milieu du village, semblait conduire au château; elle le prit. A moitié route environ, elle vit un amoncellement de roches énormes, empilées les unes sur les autres jusqu'à une grande hauteur. C'étaient les grottes de la Balme. Elle passa près d'elles, ne se doutant pas qu'elle était destinée à les connaître de terrible façon.

Elle montait toujours. A son insu et comme malgré elle, la splendeur du paysage qui se déroulait à ses yeux l'arracha un moment à sa préoccupation constante. Malgré les ombres de la nuit qui commençaient à s'étendre au loin, elle distinguait nettement au fond de l'horizon bruni la vallée de Chamounix et le mont Blanc, qui dressait son pic neigeux sur le Rhône bleu.

Elle s'assit dans une anfractuosité de rocher et regarda la maison d'André qui s'élevait à quelque pas d'elle. Le premier étage était éclairé, et elle voyait de temps en temps une silhouette d'homme se détacher sur le fond d'une chambre, par la fenêtre ouverte. Son cœur battit. Elle voulut voir davantage et s'avança de quelques pas encore.

Au bout de quelques minutes de montée, elle

fut assez près pour ne rien perdre de ce qui se passait dans la maison. Une voiture dételée, sur laquelle une malle était huchée, attendait devant la porte. Evidemment, le départ du jeune homme et de son complice allait bientôt avoir lieu.

La nuit s'épaississait peu à peu. Jeanne comprit qu'elle ne pouvait pas rester là indéfiniment; elle se décida à redescendre au village, maintenant qu'elle était rassurée sur la présence d'André. Il ne lui restait plus qu'à attendre Loïc qui, d'après son calcul, ne pouvait pas arriver avant le lendemain. Elle se levait pour reprendre la route qu'elle venait de suivre, quand elle entendit derrière elle un coup de sifflet net et strident qui la fit tressaillir.

Une vague appréhension s'empara d'elle; c'était comme un pressentiment pénible. Néanmoins, elle reprit la route qui conduisait à la Balme; elle marchait depuis quelques minutes, quand elle aperçut, au milieu du chemin, un homme qui se tenait là immobile et les bras croisés.

Il lui était impossible de distinguer le visage de cet homme; malgré tout, sa peur augmenta. Elle revint sur ses pas; l'homme la suivit de loin. Alors, prise d'épouvante, elle se mit à courir; mais elle entendit nettement que les pas se rapprochaient d'elle. Jeanne touchait déjà à la maison d'André Darcourt, quand la porte de celle-ci s'ouvrit et l'assassin parut.

— Je la tiens, cria-t-il.

La cantatrice ne pouvait ni avancer ni reculer. Devant elle, André; derrière, Hilarien. Elle était de nouveau prisonnière de ses ennemis qui, cette fois, menacés, traqués, se voyant perdus, ne lui feraient plus grâce.

ontécédents expliquent l'intérêt qu'il porte à l'armée. (Interpellations violentes à droite.) L'armée vous sera reconnaissante, si vous persistez dans le vote que vous avez émis.

M. Fresneau. — J'ai eu l'honneur d'être le rapporteur de la commission de l'armée, qui comptait 23 généraux dans son sein. Je crois que c'est un titre suffisant pour m'intéresser à cette question. (Très bien ! à droite.)

L'article 5 sera la désorganisation de l'armée, qui n'aura plus dans le Parlement des défenseurs contre le despotisme ministériel. (Vive approbation à droite.)

Par 142 voix contre 85, l'article 5 est adopté.

M. le général Billot. — Je propose un paragraphe additionnel, ajoutant aux exceptions les anciens ministres de la guerre et de la marine.

M. le général Campenon repousse l'amendement, en faisant observer que le ministre de la guerre permettra toujours à un subordonné, attaqué injustement de se défendre.

M. Demôle, rapporteur, demande le rejet de l'amendement du général Billot.

Après une courte discussion entre le général Billot et le général Campenon, l'amendement est repoussé par 132 voix contre 111. (Mouvement.)

L'article 6 règle le mode électoral du Sénat. Il y a deux amendements : un présenté par M. Leguay, Lambert-Saint-Croix, de Broglie et de Ravignan; un autre par Naquet. Ils tendent tous les deux à faire élire le Sénat par le suffrage universel.

M. Naquet défend l'amendement et recommence à soutenir la cause du suffrage universel.

M. Ferry. — En votant l'amendement de M. Naquet, vous feriez une politique révolutionnaire. (Exclamations à droite.) En effet, si vous l'adoptiez, vous seriez obligé de prononcer la dissolution du Sénat entier.

L'amendement Naquet est repoussé.

L'amendement de M. de Larenty, tendant à établir le suffrage universel à deux degrés, est également repoussé.

Séance du 8 décembre.

M. Léon Say propose un amendement disant que les conseils municipaux, suivant qu'ils ont dix, douze, seize, vingt-et-un, vingt-trois, vingt-sept, trente, trente-deux, trente-quatre, trente-six membres, élisent un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix délégués, Paris ayant vingt délégués.

Le système de la commission propose un, deux, trois, six, neuf, douze, quinze, dix-huit, vingt-et-un, vingt-quatre délégués, Paris ayant trente délégués.

L'orateur regrette le retrait de l'amendement de M. Marcel Barthe, qui faisait tous les conseillers municipaux électeurs sénatoriaux. Il trouve que le système voté en 1875 reposait sur un principe : la représentation des communes. Le système Floquet, adopté par la Chambre des députés, reposait aussi sur un principe : le suffrage universel; mais le système de la commission est arbitraire : il établit une progression qui n'a pas d'autre raison que de favoriser les candidats du gouvernement. (Applaudissements à droite.)

M. Waldeck-Rousseau combat l'amendement de M. Léon Say; il fait remarquer que M. Léon Say voulait d'abord élargir indéfiniment la base électorale du Sénat; maintenant il veut la restreindre indéfiniment aussi.

L'amendement de M. Léon Say est repoussé par 153 voix contre 106.

M. Clément, reprenant les chiffres primitifs de la commission du Sénat, propose pour ces trois paragraphes, cinq, sept et neuf délégués. Il s'appuie sur ce que les chiffres nouveaux dépassent même les chiffres de la commission de la Chambre des députés et sur les injustices qu'ils produiraient.

André la prit dans ses bras brutalement et l'entraîna dans l'intérieur de la maison.

XXXV TO BE OR NOT TO BE

— Il faut en finir ! dit André avec colère quand Hilarion l'eut rejoint. Ta fille nous mettrait dans la nasse, si nous la laissons faire. Il faut en finir !

Jeanne se trouvait dans un petit salon situé au rez-de-chaussée. Hilarion restait debout devant la porte. André se penchait à grands pas; elle ne reconnaissait plus le jeune homme froid et calme d'autrefois. Les jours qui venaient de s'écouler avaient beaucoup veillé le mari de Blanche. Son visage animé, ses yeux brûlants de fièvre donnaient à cet homme une expression terrible.

— Vous avez eu tort de venir jusqu'ici, reprit-il d'un ton net et cassant, en se tournant vers Jeanne. Il vous en coûtera peut-être la vie. Ne comptez pas sur votre père pour vous protéger. Vous vous êtes mise avec ses ennemis, tant pis pour vous. Il vous traitera en ennemi; moi, de même !

Il s'anima en parlant.

— Ah ! vous avez cru que je me laisserais prendre au lacet comme le gibier ! Ah ! vous avez cru que je ne me vengerais pas ! Ce Loïc... ce niais ! Il aurait mieux fait de ne pas s'occuper de moi et de rester bien tranquille. Rien de tout cela ne serait arrivé. Vous même...

Il s'arrêta, puis s'adressant à Hilarion :

— Ta fille est gênante; il vaut mieux nous en

Après deux épreuves douteuses, l'amendement est rejeté au scrutin par 147 voix contre 112.

M. Wallon. — M. Jules Ferry soutient la subordination du Sénat. Il ajoute que la haute Chambre ne peut pas renverser un ministère. C'est une erreur. Exemple : la chute de M. Dufaure. L'orateur dit qu'il regrette qu'on change la loi de 1875 pour une moins bonne.

M. Jules Ferry. — La loi qu'on va voter donnera au Sénat la popularité qui lui a manqué quelquefois et donnera la force nécessaire à cette institution véritable fondement de la République en France. (Applaudissements à gauche.)

L'ensemble de la loi est adopté par 136 voix contre 24.

### Informations

Une calomnie. — Le New-York Herald a reçu et publié la lettre suivante, qui fait bonne et définitive justice de l'odieuse calomnie dirigée par certains journaux contre Monsieur le Comte de Paris.

New-York, 4<sup>e</sup> décembre.

A Monsieur l'éditeur du New-York Herald : On appelle mon attention sur certaines attaques insérées dans les journaux français contre la conduite du Comte de Paris, lorsqu'il était mon aide-de-camp dans la campagne de la Péninsule de Virginie, en 1862.

Pour ceux qui ont servi avec lui, il n'est pas besoin d'aucune justification de sa carrière militaire. Mais, dans cette circonstance, je crois bon d'affirmer de nouveau les faits que j'ai déjà constatés : sa carrière parmi nous a toujours été sans reproches, il a toujours recherché le devoir périlleux ; il a constamment montré le courage le plus froid, un dévouement absolu à son devoir et un excellent jugement.

Il n'a jamais commandé de régiment, et, ni à la bataille de Gaines Mill, ni ailleurs, il n'a placé en position un régiment qui ait été ensuite fait prisonnier.

Je n'ai jamais eu l'occasion de trouver la plus petite faute dans sa conduite, et il a quitté l'armée pour des raisons entièrement indépendantes du service auquel il était attaché.

En réalité, son départ avait été décidé quelques temps avant la bataille des Sept-Jours : il l'a retardé pour y prendre part.

Je me suis séparé de lui et du duc de Chartres, ainsi que du prince de Joinville, avec un très grand regret et ils ont emporté avec eux le respect et l'estime de tous ceux avec lesquels ils ont été en rapport.

GEORGES B. MAC-CLELLAN.

Le meeting de la salle Favé.

Le grand meeting des ouvriers sans travail a eu lieu dimanche, à la salle Favé, à Belleville.

La séance a débuté par un vif incident.

Les partisans de M. Vaillant, conseiller municipal, se tenaient à l'entrée de la salle. Lorsqu'ils voulurent le proclamer président, les anarchistes poussèrent M. Leboucher, qui est sorti de prison samedi, vers les galeries supérieures.

Une boueolade se produit dans laquelle les balustrades et les chaises ont été brisées.

M. Leboucher, fortement contusionné, a disparu, ainsi que son concurrent M. Vaillant.

M. Leboucher et Vaillant, reparessent, M. Vaillant réclame 500 millions que l'on

débarrasser, dit-il. Ecoute, voici ce qu'il faut faire.

Ils échangeaient quelques paroles à voix basse. C'était l'arrêt de mort de Jeanne qu'ils prononçaient sans doute. Elle le devina et frissonna. La pauvre femme se sentit bien perdue ! Perdue, elle qui avait la jeunesse, l'amour, la beauté, le génie, cette flamme divine ; perdue ! et son père était l'un des meurtriers ! Elle n'eut pas une minute l'espérance qu'il aurait pitié d'elle...

Et Loïc ? Ce fut lui qu'elle plaignit. Le plus malheureux n'est pas celui qui meurt.

Le chagrin de la mort est pour celui qui reste.

a dit Lucien Arnault. Elle avait prévenu Loïc trop tard. Au moment où elle était là, prisonnière de ces bandits, le baron de Maudreuil était encore à quelques heures de Paris. Quoiqu'on voulût faire d'elle, quel que fût le sort qu'on lui réservât, M. de Maudreuil n'arriverait pas à temps.

— Il n'y a que cela à faire, répliqua Hilarion Gentil à haute voix.

Le père acceptait la mort de sa fille ! — La route n'est pas déserte à cette heure. Attendons encore.

Jeanne vit alors les préparatifs de départ continuer. André et Hilarion fermaient une seconde malle destinée à aller rejoindre la première sur la voiture. Sans doute, les deux bandits avaient l'intention de se défaire d'elle, et ensuite de prendre la fuite au plus tôt.

Malgré l'imminence du danger, la jeune femme essaya de voir si elle n'avait pas un moyen de se sauver. Si un passant attardé se faisait tout-à-coup entendre sur la route, elle n'avait qu'à jeter

emprunterait à titre d'acompte à la dette publique, afin de remédier à la crise actuelle.

M. Chabert, s'adressant aux anarchistes leur dit : « Descendez les premiers dans la rue, nous vous suivrons ».

Finalement, l'assemblée a adopté par acclamations une motion de M. Leboucher, tendant à un meeting en plein air.

Les troupes de la caserne du Château-d'Eau, avaient été consignées.

L'assistance s'écoule sans incident.

Attentat sur un factionnaire. — Dimanche, vers quatre heures du matin, un coup de feu a été tiré sur une sentinelle du camp de Satory, en faction devant le baraquement de Bois-Robert, sur le chemin conduisant à St-Cyr, il a été blessé à la main gauche.

Le chirurgien qui a opéré le pansement a déclaré que c'est une balle de revolver qui a fait la blessure.

Trois individus couchés dans le bois ont été arrêtés.

C'est le troisième attentat de ce genre depuis deux mois.

Affaire Clovis Hugues. — M. Morin est mort dans la soirée de dimanche.

Conférence. — Dimanche, dans une conférence qu'il a donnée à Lyon au profit des travailleurs, M. Paul Bert a constaté la nécessité pour la France d'avoir une politique coloniale.

Tempête. — Une violente tempête a éclaté le 6 sur les côtes de la Grande-Bretagne. Le vapeur Cochard a échoué près de Holyhead. Tous les passagers ont péri.

### LA GUERRE DE CHINE

Une dépêche de Hong-Kong dit : « Suivant des nouvelles reçues du Tonkin, on s'est battu vivement ces jours derniers. »

« Les Chinois ont été défaits et obligés de battre en retraite »

— La fièvre typhoïde fait quelques victimes parmi les jeunes soldats de l'infanterie de marine.

Les préparatifs. — On lit dans la France :

Une partie des ouvriers d'artillerie du port de Toulon se livre au travail de nuit pour satisfaire aux envois de matériel destinés à l'escadre de l'extrême-Orient.

D'autre part, l'ordre a été donné au préfet maritime du 5<sup>e</sup> arrondissement de mettre à la disposition du commandant en chef de l'escadre d'évolutions des torpilleurs 62, 63, 64 et 65.

Une circulaire ministérielle demande dans les corps d'infanterie des sous-officiers et des hommes de troupes destinés à former les cadres du 4<sup>e</sup> tirailleurs algériens et du 2<sup>e</sup> régiment de la légion étrangère.

Deux nouveaux régiments seront créés le

un cri, et l'on viendrait à son secours.

Un instant, elle crut qu'André Darcourt renonçait à ses hideux projets contre elle. Jeanne était de celles qui dans le péril conservent la présence d'esprit qui permet de raisonner. Quel intérêt André avait-il à commettre un nouveau crime ? Aucun. Le jeune homme ne devait avoir, au contraire, que le désir de quitter la France au plus vite pour se réfugier à l'étranger, on ne fait pas disparaître un cadavre. Le sien serait retrouvé. Loïc saurait qui accuser, et, sans doute, sa vengeance serait terrible. Elle se trompait. Il faisait nuit sombre quand André Darcourt s'avança vers la jeune femme et lui dit froidement :

— Apprêtez-vous à nous suivre, Madame.

Et, comme elle détournait la tête avec mépris, André se méprenant sans doute sur son intention ajouta, mais toujours sur le même ton glacial :

— Je vous répète, que personne ne viendra à votre secours. Vos cris même ne seraient pas entendus. Ne vous obligez pas à user de violence pour vous forcer à nous suivre.

Jeanne pâlit encore à cette phrase impitoyable. Elle se sentit irrémédiablement perdue. Loïc était loin... A l'heure même où elle allait mourir, le baron de Maudreuil était en route, pensant à celle qu'il aimait et qu'il allait revoir, bénissant chaque heure écoulée qui le rapprochait de Jeanne...

La jeune femme se leva. Elle frémissait à la pensée que cet homme pouvait porter la main sur elle. Ils ne partirent pas encore. Hilarion Gentil, dans une attitude embarrassée, se tenait devant la porte.

— Voyons, André, balbutia-t-il, es-tu bien

15 décembre. Leur formation permettra de disposer de six bataillons dont l'envoi au Tonkin a été décidé par le Gouvernement.

Nous lisons dans les Tablettes des deux Charentes :

M. le comte de Bouzat, inspecteur des finances à Auch, neveu du commandant Henri Rivière, va se rendre à Toulon pour recevoir les restes du brave officier, apportés par le transport de l'Etat le Chamrock. Il sera accompagné de M. de Marolles, lieutenant de vaisseau. Le buste, sculpté par le statuaire Franceschi, sera placé sur le tombeau du commandant et sera inauguré le jour des obsèques, à Paris.

### CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Une tentative d'évasion A LA MAISON D'ARRÊT DE CAHORS

Une tentative d'évasion, considérablement grossie par l'imagination populaire, a mis en émoi, hier au soir, le quartier du Château-du-Roi.

Vers huit heures, suivant la coutume, les prisonniers rentraient dans leurs cellules-dortoirs, et ceux réputés dangereux quittaient leurs vêtements à la porte, dans le corridor, pour leur enlever toute velléité d'évasion par la fenêtre, dans le simple appareil.

A ce moment, un individu d'une cellule voisine, interpelle le gardien-chef qui assistait au déshabiller en se promenant dans le couloir. Celui-ci s'avance pour entendre la requête du prisonnier et les deux sous-gardiens le suivent par mesure de précaution.

C'est alors qu'un de ceux qui se déshabillaient, le nommé Lagarrigue, condamné dernièrement à six ans de réclusion pour vol qualifié, se précipite vers la porte qu'ont franchie les gardiens et les enferme dans la cellule en tirant sur eux le verrou.

Se voyant bloqués, les gardiens appellent au secours par la croisée et leurs cris entendus du dehors, attirent les voisins qui s'amassent à la porte de la prison, tandis que d'autres, mieux avisés, vont prévenir la police.

Au-dedans, les deux prisonniers qui ont tramé le coup, Lagarrigue et son complice Lafargue, condamné aux assises dernières à 5 ans de réclusion pour vol, éteignent toutes les lampes et se dirigent vers la porte de sortie; mais ne trouvant aucune issue ouverte et aucune clé aux portes, ils rejoignent tous penauds le dortoir, où les gardiens, délivrés par un prisonnier plus sage, les empoignent et les mettent aux fers, où ils subissent depuis, les conséquences de leur mutinerie.

Voilà l'affaire dans toute sa vérité et dégagée

décidé ?

— Plait-il ? dit celui-ci avec hauteur.

— Pense donc... (il baissa la voix), pense donc que c'est ma... que c'est ma fille !

André haussa les épaules.

— Tu y songes un peu tard, mon vieux. Il fallait te rappeler que c'était ta fille, à Marseille quand tu la torturais ; à Paris, quand tu la volais !...

L'influence de Darcourt sur le père de Jeanne était considérable. Il se débattit néanmoins contre cette volonté implacable qui voulait s'imposer à lui.

— Voyons, voyons, réfléchis un peu... Samort n'importe pas à notre sûreté. Au contraire, elle ne fera qu'irriter davantage M. de Maudreuil.

— Et je ne me vengerais pas ! je ne te vengerais pas toi-même ? Allons donc ! nous étions tranquilles dans Paris, cet homme s'est jeté dans notre jeu... tant pis pour lui.

Jeanne, elle, n'avait pas voulu prononcer un mot. Elle aimait mieux mourir que de se défendre.

— Prends le paquet des torches, reprit André, et en route.

Le paquet de torches ! où la conduisait-on ? André ouvrit avec précaution la porte qui donnait sur la route. Il faisait nuit complète ; mais c'était une nuit lumineuse, pleine d'étoiles. Jeanne regarda le ciel avidement, ce ciel qu'elle voyait pour la dernière fois.

ALBERT DELPIT.

(A suivre).

de toutes les exagérations dont les commères l'ont entourée.  
En fait de gardiens égorgés et de prisonniers glissant le long des murs, comme des rats, et s'échappant par dizaines, rien de plus inexact. Pas le moindre horizon; pas la moindre évasion. Deux mauvaises têtes, mises immédiatement à la raison par des gardiens zélés et énergiques que l'équipée rendra plus méfiants; voilà tout. Et certes si nous en jugeons par l'attitude des rebelles, que vingt-quatre heures de cachot ont rendu souples comme de bons gants, une pareille tentative ne se reproduira pas de longtemps à la prison de Cahors.

Nous avons parlé dernièrement d'une agression nocturne à l'auberge du sieur Villatte, au hameau du Puy-d'Allon. Les cinq individus arrêtés ont été traduits devant le tribunal correctionnel de Gourdon, et ont été condamnés à l'audience du 4 de ce mois :  
Laumonl, à 2 mois de prison; Le Goffic, à 1 mois; Triouleyre, à 20 jours; Brel, à 15 jours; Marcelier, à 6 jours, et à 5 fr. d'amende pour ivresse.

Dans l'après-midi de lundi dernier, un incendie accidentel a détruit un hangar situé faubourg St-Siméon à Gourdon, appartenant au sieur Malique, préposé d'octroi. Les pertes évaluées à 500 fr., sont couvertes par une assurance.

Nous apprenons avec le plus vif plaisir que notre compatriote, M. Georges Figier, lieutenant au 1<sup>er</sup> régiment d'infanterie de marine, à Cherbourg, a été promu au grade de capitaine.

Par décision ministérielle du 25 novembre dernier, M. Ropars, Frédéric-Octave, conducteur des ponts et chaussées, attaché au bureau de M. l'ingénieur de l'arrondissement de Gourdon, est nommé, sur sa demande, pour occuper le même emploi à Angers.

M. Théron, conducteur des ponts et chaussées, provisoirement attaché au bureau de Gourdon, a été chargé de la subdivision cantonale de St-Géry, en remplacement de M. Cobaynes, appelé sous les drapeaux.

On annonce que samedi matin, à cinq heures, un meurtre a été commis à Lachapelle-Auzac. Un sieur Dentraygues, a tiré un coup de revolver sur le sieur Perret, ouvrier au chemin de fer. Le meurtrier s'est constitué prisonnier. On ignore encore le mobile du crime. La justice informe.

On nous écrit de Souillac :  
Le nommé Giraudon, chef du chantier compris entre le viaduc du Boulet et la tranchée n° 6, du 8<sup>e</sup> lot de Souillac à Brives, a eu la jambe fracturée par la chute d'un bloc de pierre.

On nous écrit de Dégagnac :  
M. Jean Guilhou, âgé de 53 ans, terrassier au chantier de la tranchée Montsalvy (section du chemin de fer de Cahors à Cazoulès), a fait une chute sur les pierres qui forment le remblai. Il s'est fait à la jambe gauche plusieurs contusions.

Toutes les fois qu'un officier de réserve quitte une ville pour aller habiter dans une autre, il doit aviser les autorités de son changement de domicile. C'est pour avoir oublié de prendre cette mesure que le tribunal de la seine vient de condamner à 200 francs d'amende et aux dépens un officier de réserve de l'armée de mer.

Des instructions spéciales vont être envoyées à la gendarmerie pour éviter les plaintes qui se produisent, à bon droit, au sujet de l'interprétation erronée par un certain nombre de brigades cantonales des instructions concernant les déclarations de changement de résidence, principalement celle des militaires libérés par anticipation qui désirent voyager ou travailler à l'étranger.

Les jeunes gens soumis aux obligations du service militaire et qui se déplacent en France ou se rendent à l'étranger, restent inscrits pendant six mois au bureau de recrutement dont leur canton fait partie; mais ils ont toute liberté de quitter leur résidence ou domicile sous la seule condition des déclarations prescrites.

Il circule en ce moment des pièces fausses de vingt francs, à l'effigie de Louis-Philippe, portant le millésime de 1847.

Ces pièces sont en cuivre recouvert d'une légère couche d'or: elles sont faites assez grossièrement, la tête ressort très peu, ainsi que les lettres gravées sur l'exergue.

On peut facilement les reconnaître à ces indices et au poids, car elles sont beaucoup plus légères que les véritables pièces.  
D'autres pièces fausses de 50 centimes sont jetées dans la circulation; elles sont au millésime de 1873 et à l'effigie de la république. Elles sont très grossièrement imitées.

**Avis aux intéressés.**

**Caisse nationale postale d'épargne**  
DÉPARTEMENT DU LOT  
Opérations du mois de novembre 1884

|   |           |
|---|-----------|
| Versements reçus de 365 déposants, dont 128 nouveaux..... | 67,324 40 |
| Remboursements à 137 déposants, dont 45 pour solde.....   | 51,466 44 |
| Excédent des versements .....                             | 15,857 96 |

Le Directeur des Postes et des télégraphes, BOURSEUL.

**Convocation des réservistes.** — Les réservistes et les territoriaux du train des équipages, des sections des infirmiers, les réservistes des compagnies d'ouvriers d'artillerie et artificiers seront convoqués en 1885 par ordre individuel.

L'appel de 1885 comprend, pour les corps désignés ci-dessus, les réservistes des classes de 1872 et 1873 n'ayant pas encore accompli leur période de treize jours d'instruction, et tous les réservistes et les territoriaux des autres classes ayant obtenu en 1884 des sursis d'appel.  
Un avis particulier fera connaître aux intéressés vers quelle époque de l'année ils seront convoqués. Ceux qui, pour un motif quelconque, n'auraient pas reçu cet avis avant le 1<sup>er</sup> janvier prochain pourront se renseigner auprès du commandant de leur bureau de recrutement sur la date probable de leur appel.  
Les ordres d'appel seront notifiés quinze jours au moins avant la date de la convocation.

**Foires de Duravel.**  
Les nouvelles foires de Duravel ont débuté avec succès.  
Samedi dernier, 204 paires de bœufs, 30 porcs gras, plus de 600 moutons se pressaient sur le champ de foire.  
Aucun concours ne peut réouvrir de bétail plus beau que celui qui s'offrait aux acheteurs. Quelques ventes ont dépassé 1100 et 1200 francs.  
Les propriétaires voisins se mêlaient nombreux aux habitants de la commune, accourus tous à Duravel.

Le marché a été animé.  
Les marchands des environs, venus avec empressement et en grand nombre, ont vu la foule s'arrêter à leurs étalages et ont réalisé de bonnes recettes.

Chacun a bien auguré de l'avenir de ces foires fixées au premier samedi de chaque mois.  
Elles ont pris rang, dès le début, parmi les meilleures de la région.

**Match de billard.** — Dimanche, a commencé à Vienne (Autriche), le grand match de billard entre Vignaux, de Paris, et Peyraud, professeur de billard à Vienne. Ce match, qui durera trois jours, a lieu dans la grande salle du Conservatoire.

La première partie a duré quatre heures. Vignaux a fait 800 carambolages, tandis que Peyraud n'en a fait que 515.  
L'assistance était très nombreuse, les dames en grand nombre.

**La chasse aux alouettes.** — Le tribunal de Bordeaux, dans son audience de lundi dernier, a rendu un arrêt qui intéresse les chasseurs d'alouettes, nombreux dans notre région, et que nous reproduisons à leur intention.  
Le 26 octobre dernier, un sieur P..., muni d'un permis de chasse, se livrait à l'exercice de la chasse aux alouettes avec cris, et à un moment donné ayant dû quitter l'endroit où étaient disposés ses engins, il avait laissé à sa place son jeune fils âgé de 17 ans.

Ce dernier se trouvait seul assis dans la cabane de chasse, lorsque survinrent les gendarmes qui demandèrent son permis. Le jeune homme n'en avait pas. Les gendarmes dressèrent procès-verbal, non sans constater que les alouettes vivantes avaient été placées dans la chasse pour servir d'appau.

A l'audience du lundi ont comparu le jeune P... et son père pris comme civilement responsable.  
M<sup>e</sup> Louis David, leur avocat, a soutenu que la contravention n'existait pas.  
En effet, si le permis de chasse confère un droit personnel, a dit l'avocat, il est certaines chasses auxquelles on ne peut se livrer sans le concours de plusieurs personnes, et la chasse aux alouettes, autorisée par le préfet est de ce nombre. Dès lors, des auxiliaires dont la coopération est nécessaire, peuvent aider à cette chasse, le porteur du permis, sans être eux-mêmes, pourvus d'un permis.

Le tribunal a admis la théorie de M<sup>e</sup> David, et a acquitté le sieur P... et son fils.  
**Agen, 4 décembre.** — On écrit de Tonneins au *Nouvelliste de Bordeaux*: « L'autre jour, jour de foire, dans une joyeuse famille, la police arrêtait un individu qui menait un tapage inouï. Conduit au poste, ce viveur prit tout à coup un grand air de Majesté et, s'adressant à M. le commissaire, prononça ces paroles: « Si j'avais mon écharpe, je vous ferais bien voir qui je suis. » L'individu écroué était, en effet, le maire de l'une des communes de la région. Le magistrat excentrique s'est attiré cette réponse du commissaire: « Votre écharpe doit servir à maintenir l'ordre et non à provoquer le désordre; il est heureux pour nous que vous ne l'ayez pas. »

**Moyen de polir les meubles en bois sculptés.** — Pour donner un beau poli aux meubles sculptés, on fait dissoudre dans cinq cents grammes d'esprit de vin 60 grammes de gomme laque et une même quantité de résine blanche. Le vernis en poli doit être appliqué chaud, et si l'on pouvait en même temps chauffer le bois, l'effet obtenu serait encore meilleur; dans tous les cas, il faut éviter que le bois soit humide et procéder à l'opération dans un endroit fortement chauffé.

**Moyen de faire disparaître le mauvais goût du vin.** — Comme connaissance utile pour la viticulture, nous rapporterons un procédé, pour guérir le vin ayant goût de moisi, que nous trouvons dans l'*Ami des Campagnes*, du 23 novembre: « On verse dans la pièce 500 grammes d'huile d'olive bien fraîche pour deux cent vingt-huit litres de vin: puis on bat le liquide avec une baguette fendue en quatre, comme s'il s'agissait de la colle, et afin que l'huile se mélange bien dans toutes les parties du vin, on bonde, on laisse reposer pendant vingt-quatre heures. L'huile remonte à la surface, entraînant avec elle le mauvais goût. On retire ensuite cette huile, on la faisant déborder du tonneau par la bonde, au moyen d'un remplissage avec du vin ayant bon goût. Il ne reste plus alors qu'à transvaser dans un fût frais.  
« Enfin, on peut, après cela, introduire dans la pièce 100 grammes de mie de pain chaud, qui absorbera, elle aussi, une partie du goût qui pourrait rester.  
« Les vins qui ont contracté un goût de souffre se traitent de la même manière. »

**Neuf ans! Lisez pauvres souffrants!**  
«Lacanau de Médoc (Gironde). «Après neuf ans de douleurs d'estomac, palpitations, points de côté, manque d'appétit, c'est avec plaisir que je viens vous remercier de vos merveilleuses Pilules Suisses, qui m'ont guéri. Si j'ai tardé à vous écrire, c'est que je voulais voir si j'étais réellement guéri, car depuis neuf ans que je souffrais, je ne pouvais croire à une guérison aussi prompte. Je n'ai pas été longtemps à ressentir du mieux, et maintenant, grâce à vous, je puis faire mon service sans peine. Veuillez m'envoyer trois boîtes de vos Pilules Suisses à 1 fr. 50. Je vous autorise à faire de cette lettre ce que bon vous semblera dans l'intérêt des pauvres souffrants. » BERNINET, garde-forêt. » A. Hertzog, Ph<sup>e</sup>, 28, rue de Grammont, Paris.

« On verse dans la pièce 500 grammes d'huile d'olive bien fraîche pour deux cent vingt-huit litres de vin : puis on bat le liquide avec une baguette fendue en quatre, comme s'il s'agissait de la colle, et afin que l'huile se mélange bien dans toutes les parties du vin, on bonde, on laisse reposer pendant vingt-quatre heures. L'huile remonte à la surface, entraînant avec elle le mauvais goût. On retire ensuite cette huile, on la faisant déborder du tonneau par la bonde, au moyen d'un remplissage avec du vin ayant bon goût. Il ne reste plus alors qu'à transvaser dans un fût frais. »

« Enfin, on peut, après cela, introduire dans la pièce 100 grammes de mie de pain chaud, qui absorbera, elle aussi, une partie du goût qui pourrait rester. »

« Les vins qui ont contracté un goût de souffre se traitent de la même manière. »

**BOURSE.** — Cours au 9 décembre.

|                                  |        |
|----------------------------------|--------|
| 3 0/0.....                       | 79 22  |
| 3 0/0 amortissable (ancien)..... | 81 00  |
| 3 0/0 id. 1884.....              | 00 00  |
| 4 1/2 0/0 ancien.....            | 103 85 |
| 4 1/2 0/0 1883.....              | 108 75 |

Dernier cours du 8 décembre.

|  |          |
|--|----------|
| Actions Orléans.....                                 | 1,325 00 |
| Actions Lyon.....                                    | 1,230 00 |
| Obligations Orléans 3 0/0.....                       | 380 00   |
| Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)..... | 307 00   |
| Obligations Lombardes (jouissance.....)              | 320 00   |
| Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)..... | 336 50   |

**BULLETIN FINANCIER**  
Paris, 8 décembre 1884.  
L'ouverture du marché s'est faite, encore aujourd'hui dans d'assez bonnes conditions. Quelques rachats ont permis de regagner une petite partie du terrain que les réalisations habituelles du samedi avaient fait perdre. Ces premières opérations une fois effectuées, les affaires se sont sensiblement ralenties et la fin de la journée s'est écoulée dans une inactivité à peu près complète.  
Les diverses fluctuations qui se sont succédées ces jours derniers indiquent suffisamment que la spéculation à la hausse a été sage d'apporter un peu plus de modération dans ses agissements, mais elles ne prouvent pas qu'elle soit encore décidée à abon-

donner la partie. Les vendeurs à découvert feront bien d'être prudents.  
La rente 3 0/0 se traite à 79,20; l'amortissable à 80,90; le 4 1/2 est à 108,70.  
L'italien est ferme à 98,65. On a accueilli avec satisfaction, les constatations satisfaisantes de l'exposé fait par le ministre des finances à la Chambre des députés.  
L'obligation égyptienne unifiée est à 316. Il est à présumer qu'il s'écoulera encore bien du temps avant qu'on ne soit fixé sur la solution définitive qui sera donnée aux affaires égyptiennes.  
Le Foncier se traite à 4343; la Générale est demandée à 452; Le Lyonnais est un peu mieux tenu à 532; la Franco-Egyptienne est offerte inutilement à 520 et le Mobilier Espagnol ne trouve pas acquéreur à 158.  
L'action Suez se tient à 1880; le Panama cote 480; on demande le Printemps à 300.

**Bibliographie**  
Le magnifique ouvrage illustré, édité par la Librairie A. LE VASSEUR, 33, rue de Fleurus, l'*Art National*, par H. DU CLEUZIOU, vient d'être adopté par la Ville de Paris pour les Bibliothèques de ses Ecoles municipales. Cette splendide publication, mise en vente au prix de 80 francs les 2 volumes (payables 5 francs par mois), a ainsi obtenu une considération bien méritée.

**ÉTRENNES 1885.**  
La **Librairie Abel Pilon** (A. LE VASSEUR Succ<sup>r</sup>), 33, rue de Fleurus, prévient ses clients qu'elle tient à leur disposition, avec ses facilités habituelles de paiement (**5 fr. par mois**), les publications des principaux éditeurs de Paris: *Librairie, Gravures, Musique, Ouvrages illustrés*; et les invite à lui adresser dès maintenant leurs demandes, afin d'éviter l'encombrement des derniers jours.  
(Envoi franco des Catalogues.)

**Cartes de Visite**  
A LA  
**LIBRAIRIE GÉNÉRALE**  
Rue du Lycée, Cahors.  
LIVRÉES DANS LA JOURNÉE — PRIX RÉDUITS



Neuf ans! Lisez pauvres souffrants!  
«Lacanau de Médoc (Gironde). «Après neuf ans de douleurs d'estomac, palpitations, points de côté, manque d'appétit, c'est avec plaisir que je viens vous remercier de vos merveilleuses Pilules Suisses, qui m'ont guéri. Si j'ai tardé à vous écrire, c'est que je voulais voir si j'étais réellement guéri, car depuis neuf ans que je souffrais, je ne pouvais croire à une guérison aussi prompte. Je n'ai pas été longtemps à ressentir du mieux, et maintenant, grâce à vous, je puis faire mon service sans peine. Veuillez m'envoyer trois boîtes de vos Pilules Suisses à 1 fr. 50. Je vous autorise à faire de cette lettre ce que bon vous semblera dans l'intérêt des pauvres souffrants. » BERNINET, garde-forêt. » A. Hertzog, Ph<sup>e</sup>, 28, rue de Grammont, Paris.

« On verse dans la pièce 500 grammes d'huile d'olive bien fraîche pour deux cent vingt-huit litres de vin : puis on bat le liquide avec une baguette fendue en quatre, comme s'il s'agissait de la colle, et afin que l'huile se mélange bien dans toutes les parties du vin, on bonde, on laisse reposer pendant vingt-quatre heures. L'huile remonte à la surface, entraînant avec elle le mauvais goût. On retire ensuite cette huile, on la faisant déborder du tonneau par la bonde, au moyen d'un remplissage avec du vin ayant bon goût. Il ne reste plus alors qu'à transvaser dans un fût frais. »

« Les vins qui ont contracté un goût de souffre se traitent de la même manière. »

« On verse dans la pièce 500 grammes d'huile d'olive bien fraîche pour deux cent vingt-huit litres de vin : puis on bat le liquide avec une baguette fendue en quatre, comme s'il s'agissait de la colle, et afin que l'huile se mélange bien dans toutes les parties du vin, on bonde, on laisse reposer pendant vingt-quatre heures. L'huile remonte à la surface, entraînant avec elle le mauvais goût. On retire ensuite cette huile, on la faisant déborder du tonneau par la bonde, au moyen d'un remplissage avec du vin ayant bon goût. Il ne reste plus alors qu'à transvaser dans un fût frais. »

**LOTÉRIE DES ARTS DÉCORATIFS**  
TIRAGE COMPLÉMENTAIRE  
**31 DÉCEMBRE 1884**  
Un gros lot de 500,000 francs  
4 Gros lot de 100,000 fr. | 1 Gros lot de 10,000 fr.  
1 Gros lot de 50,000 fr. | 25 Lots de 1,000 fr.  
2 Gros lots de 25,000 fr. | 80 Lots de 500 fr.  
Au total 106 lots formant 770,000 francs, payables en argent à la Banque de France.  
Avis important. — Tous les billets vendus depuis le commencement de l'émission participeront à ce tirage au même titre que les 2,603,028 billets non placés lors du présent tirage. Le billet: UN franc. — En vente chez tous les marchands de tabac. On peut se les procurer directement par lettre adressée à M. H. AVENEL, Directeur de la Loterie, au Palais de l'Industrie, Champs-Élysées, Paris.

VINS A DOMICILE

J. FOURNIÉ, fils, rue du Lycée, 44.

Le Sieur J. LAFAGE se charge de porter, sur commande, le vin à domicile, depuis 12 bouteilles, vins absolument du pays.

(ESSAYEZ-EN UN PANIER)

MAISON GREIL

HABILLEMENTS TOUT FAITS ET SUR MESURE

Pour Hommes et pour Enfants

Atelier de Fabrication, rue J.-J. Rousseau, n° 37, à PARIS

Maison de vente, Boulevard Gambetta, n° 91, au coin de la rue Fénelon, à CAHORS

Vous trouverez chez M. GREIL, dans sa Maison de Cahors :

- Des Vestons pour hommes, depuis... 5 fr.
Des Habilllements complets : Veston, Pantalon et Gilet, depuis... 14 fr.
Des Pardessus mode, en bonne et chaude étoffe, façon des grands tailleurs, depuis... 15 fr.
Des Pardessus en tous genres pour enfants, depuis... 7 fr. 50
Des Soutanes en bon drap ou en bon mérinos, depuis... 45 fr.
Des Douillettes ou Houppelandes chaudement ouatées, depuis... 45 fr.
Des Cabans, depuis... 8 fr.

Et un joli choix d'échantillons de très belles étoffes de la plus grande nouveauté et du meilleur goût pour les vêtements sur mesure, lesquels seront coupés et confectionnés par les ouvriers les plus habiles.

Vos commandes vous seront expédiées de Paris, directement et franco. Si vous le désirez, on les fera porter pour les essayer avant de les terminer ; néanmoins elles vous seront livrées dans la huitaine au plus tard.

M. GREIL se charge aussi de faire faire sur mesure et par les meilleurs spécialistes, les Uniformes Civils et Militaires, — les Vêtements Ecclésiastiques, — les Livrées, — les Uniformes pour bataillons scolaires.

Habillements de tous genres et de tous prix

BON MARCHÉ SURPRENANT

COMPLET, DRAP NOUVEAUTÉ, SUR MESURE, A 22 FRANCS

ÉLEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE, ETC

ON NE TOUSSE PLUS

si on suce des Bonbons Gramont au Goudron, agréables à la bouche, ils fondent de suite et l'air que l'on aspire porte aussitôt sur les poumons les vapeurs bienfaisantes du goudron qui arrêtent immédiatement la toux.

Dépôt à Cahors : pharmacie ESCROUZAILLES, et principales pharmacies.

A CÉDER une étude d'huissier en résidence à Cahors. S'adresser à M° DAUBANES, huissier, rue de la Mairie, 1.

Vignes Américaines & Franco-Américaines

MASSOU

A PENNE (LOT-ET-GARONNE.)

Table listing wine types and prices: Montefiore (vrai) le cent. 60 > 300, Riparia tomentoux, Riparia, Solonis, Viala, Yorck, Taylor, Clinton, Rupestris, Aminta, Othello, Herbemont, Senesqua, Bram, Canada, Triumph, Noha, Jacquez, Cuningham, Secretary.

FRANCO-AMÉRICAINE

Bon Marché le plus avantageux.

Commandes pour livrer l'hiver qui vient : racines greffées et bien soudées sur Riparia, Solonis ou Viala, 180 francs le mille

Le propriétaire doit envoyer le plant français qu'il veut faire greffer.

ÉPICERIE FINE

COMESTIBLES, VINS FINS, LIQUEURS, EAU-DE-VIE, SIROP, CONSERVES ALIMENTAIRES.

Assortiment complet des Liqueurs des R. P. Célestins de Vichy.

Ces liqueurs sont faites avec le plus grand soin et ont pour base les sels alcalins des Eaux minérales de Vichy.

Eaux minérales de St-Galmier, Vals, Vichy et autres.

A. COUDERC

Boulevard Gambetta, 67, CAHORS

VICHY

Administration - Paris, 8, Boulevard Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels alcalins des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS DE VICHY pour BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.

SIROP D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif. Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de LA COMPAGNIE

Dépôt chez tous les marchands d'Eaux Minérales, Droguistes et Pharmaciens.

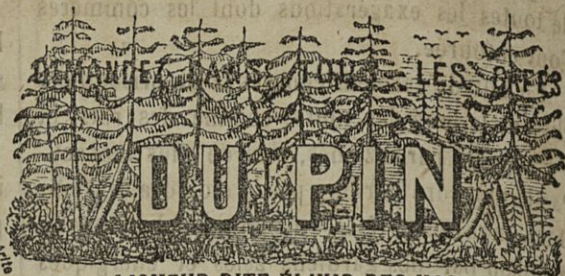
Le propriétaire-gérant, A. Layton.

31 RÉCOMPENSES 1° PRIX MÉDAILLES D'ARGENT, OR ET DIPLOME D'HONNEUR



PÉRIGUEUX 1280 DIPLOME D'HONNEUR MEMBRE DU JURY BORDEAUX EXPOSITION 1882 HORS CONCOURS

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.



LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES

Ayant obtenu la Grande

MÉDAILLE D'OR

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE

Membres de l'Académie nationale. Inventeurs & Fabricants PÉRIGUEUX

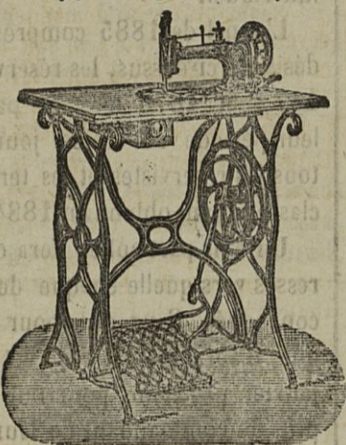
Il est facile d'imiter, Il est difficile de créer

l'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base. Il n'est pas et ne peut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE

MACHINES A COUDRE

POUR FAMILLES ET ATELIERS

(Système perfectionné)



Maison CANGARDEL 4°

C. DESPRATS, Successeur LA MAISON SE CHARGE DE TOUTES LES RÉPARATIONS

LES RAMOS

Marchand tailleur rue Fénelon, 9

nelon, 9, vient de transférer son Magasin même rue, numéro 12, en face la Halle.

Il tient à la disposition de sa nombreuse clientèle ainsi que de tous ceux qui voudront bien l'honorer de leur présence, un grand choix de draperies nouveautés et draps de cérémonies pour pantalons, gilets et costumes complets, en tout genre.

Le sieur RAMOS, prévient le public que son Magasin, établi au premier, lui évitant des frais considérables, il peut livrer les costumes à 50 0/0 de rabais. Etoffes, coupe et façons garanties. Sur demande, les échantillons sont portés en ville et à la campagne.

VIGNES AMÉRICAINES DU DOMAINE DE CAUMONT

PRÈS PUY-LEVÉQUE (LOT)

Table listing vine types and prices: Jacquéz, Herbemont, Cuningham, Riparia, Solonis, York Madeira.

Boutures Othello, Canada, Triumph, Noah, à prix modérés. Adresser les demandes à M. PIEDLOUP, régisseur du domaine de Caumont.

CHEMISES

sur mesure

pour

HOMMES

AU GRAND MAGASIN VERT

MAISON DE CONFIANCE

N.-B. LAUR

19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GIRAUD, Cahors.

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHALES, SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE.

Vu l'extension toujours croissante des affaires La Maison s'est adjoint un coupeur. Les Pers onnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaites d'Elle sous tous les rapports La Chemise sur mesure pour Homme s'y traite dans d'excellentes conditions de bon Marché et d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des Articles ci-dessus mentionnés, sortant des Premières Maisons françaises et étrangères ce qui lui permet de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter aucune concurrence.

HISTOIRE DE FRANCE ET DES Pays étrangers

Librairie FÉLIX ALGAN, 108, boulevard Saint-Germain, Paris

SCIENCES

ÉCONOMIE DOMESTIQUE

PHILOSOPHIE, DROIT USUEL

BIBLIOTHÈQUE UTILE

86 vol. in-18 de 192 p. chacun; le vol. br. 60 c. cart. à l'angl. 1 fr. (envoi franco contre timbres ou mandats-poste.)

- 1. MORAND. Introduct. à l'étude des sciences physiques.
2. CRUVEILLIER. Hygiène générale.
3. CORBON. De l'enseignement professionnel.
4. L. PICHAT. L'Art et les artistes en France.
5. BUCHEZ. Les Mérovingiens.
6. BUCHEZ. Les Carolingiens.
7. P. MOHIN. La France au moyen âge.
8. BASTIEN. Lutte religieuse des premiers siècles.
9. BASTIEN. Les guerres de la Réforme.
10. E. PELLETAI. Décadence de la monarchie française.
11. L. BROTHIER. Histoire de la terre.
12. SANSON. Principaux faits de la chimie.
13. TURCK. Médecine populaire du Code civil.
14. MORIN. Résumé populaire du Code civil.
15. ZABOROWSKI. L'homme préhistorique.
16. A. OTT. L'Inde et la Chine.
17. GATLAN. Notions d'astronomie.
18. CRISTAL. Les déshérences du travail.
19. VICTOR MURIER. Philosophie zoologique.
20. G. JOURDAN. La justice criminelle en France.
21. CH. ROLAND. Histoire de la maison d'Autriche.
22. E. DESPOIS. Révolutions d'Angleterre.
23. GASTINEAU. Génie de la science et de l'industrie.
24. H. LENEVEUX. Le Budget du foyer.
25. L. COHES. La Grèce ancienne.
26. FRÉD. LOCK. Histoire de la Restauration.
27. L. BROTHIER. Histoire populaire de la philosophie.
28. L. MARGOLLE. Les phénomènes de la mer.
29. L. COLLEAS. Histoire de l'empire ottoman.

- 30. ZURCHER. Les phénomènes de l'atmosphère.
31. E. RAYMOND. L'Espagne et le Portugal.
32. EUGÈNE NOËL. Voltaire et Rousseau.
33. A. OTT. L'Asie occidentale et l'Égypte.
34. C. RICHARD. Origine et Fin des mondes.
35. ENFANTIN. La vie éternelle.
36. L. BROTHIER. Gauseries sur la mécanique.
37. ALFRED DONAUB. Histoire de la marine française.
38. FRÉD. LOCK. Jeanne d'Arc.
39-40. CARNOT. Révolution française, 2 vol.
41. ZURCHER et MARGOLLE. Telescope et Microscope.
42. BLEURY. Torrents, Fleuves et canaux de la France.
43. P. SEGGY, WOLF et RIOT. Le Soleil et les Étoiles.
44. STANLEY JEVONS. Économie politique.
45. EM. FERRIER. Le Darwinisme.
46. LENEVEUX. Paris municipal.
47. BOILLIOT. Les Entretiens de Fontenelle.
48. EDGAR ZEVORT. Histoire de Louis-Philippe.
49. GRIBIE. Géographie physique.
50. ZABOROWSKI. L'origine du langage.
51. BLEURY. Les Colonies britanniques.
52. ALBERT LEVY. Histoire de l'air.
53. GRIBIE. Géologie.
54. ZABOROWSKI. Les migrations des animaux.
55. F. PAULHAN. La physiologie de l'esprit.
56. ZURCHER et MARGOLLE. Phénomènes célestes.
57. GIRARD DE RIALE. Les peuples de l'Afrique et de l'Amérique.
58. JACQUES BERTILLOU. La statistique humaine de la France (naissance, mariage, mort).
59. PAUL GARFANEL. La dette nationale en 1922.
60. HERBERT SPENCER. De l'éducation.
61. JULES BARNI. Napoléon Ier.
62. HUXLEY. Premières notions sur les sciences.
63. P. BONDOIS. L'Europe contemporaine.
64. GROVE. Continents et océans.
65. JOUAN. Les Iles du Pacifique.
66. ROBINET. La philosophie positive.
67. RENARD. L'homme est-il libre?
68. ZABOROWSKI. Les grands sages.
69. E. HATIN. Histoire du Journal.
70. GIRARD DE RIALE. Les peuples de l'Asie et de l'Europe.
71. A. DONAUB. Histoire contemporaine de la Prusse.
72. DEFOUR. Petit dictionnaire des falsifications.
73. F. HENNEGUY. Histoire contemp. de l'Italie.
74. LENEVEUX. Le travail manuel en France.
75. JOUAN. La chasse aux animaux marins.
76. RENARD. Histoire contemp. de l'Angleterre.
77. BOUANT. Histoire de l'eau.
78. JOURDY. Le patriotisme à l'école.
79. MONGREDIEN. Le libre échange en Angleterre.
80. CRIGHTON. Histoire romaine.
81-82. BONDORIS. Mœurs et instit. de la France, 2 vol.
83. ZABOROWSKI. Les mondes disparus.
84. J. REINACH. Léon Gambetta.
85. H. BEAUREGARD. Zoologie générale.
86. WILKINS. Antiquités romaines.

DICTIONNAIRE

DES COMMUNES DU LOT de M. L. COMBARIEU archiviste départemental. Statistique, géographique, historique, archéologique, géologique, etc. avec carte du département.

CARTE

DU LOT, la plus complète qui existe, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction. — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. par la Poste.

NOTES

pour servir à l'histoire DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY par M.-J. BAUDEL, Censeur au Lycée de Marseille. — 1 fr. au bureau du Journal du Lot, 1 fr. 20 par la poste.

TABLEAU

OFFICIEL DES DISTANCES de chaque Commune au chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'art. 93 du régit. du 18 juin 1841. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. — 1 L. 10 par la poste.